

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

N° 128/2022

ARRÊTÉ MUNICIPAL PORTANT DESIGNATION PAR MADAME LE
MAIRE DES MEMBRES REPRESENTANT LA COLLECTIVITE DE
MERVILLE AU COMITE SOCIAL TERRITORIAL

Le Maire de Merville,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique, et notamment son titre V du livre II,
Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, et notamment l'article 6,
Vu la délibération du conseil municipal n°2022-030 du 22 avril 2022 fixant le nombre de représentants du personnel au comité social territorial à 5 titulaires et 5 suppléants,
Vu les délibérations du conseil municipal n°2020-032 du 05 juin 2020, n°2020-065 du 06 novembre 2020 et n°2021-022 du 17 mai 2021 élisant les membres représentants la commune au comité technique,

ARRETE

Article 1 :

Les élus suivants sont désignés en qualité de membres du comité social territorial représentant la commune de MERVILLE :

REPRESENTANTS TITULAIRES	REPRESENTANTS SUPPLEANTS
Alexandrine MOUCHET	Monique NICODEMO-SIMION
Morgane GUILLEMOT	Patricia OGRODNIK
Robert BONNAFE	René BEGUE
Luc MERIEUX	Patrick DI BENEDETTO
Samuel TRESSEL	Daniel CADAMURO

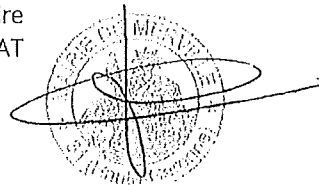
Article 2 :

Madame le Maire assurera la présidence du comité social territorial.

Article 3 :

Le présent arrêté sera notifié aux intéressés.

Fait à Merville, le 19 décembre 2022,
Le Maire
C.AYGAT



Arrêté publié sur le site internet de la commune le :

19 décembre 2022

Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Publié le 19/12/2022



ID : 031-213103419-20221219-A2022_128-AR

Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

